

Déclaration de cession de droits sociaux

Date d'enregistrement :	12/01/2024	Montant des droits payés :	25 €
Référence d'enregistrement :	2024C9999538716	Mode de paiement :	CB
Déclaration reçue par :	Service National de l'Enregistrement 3 place du Champ de Foire 42300 Roanne		

Cession de droits entre Ilhame MESSAADI et Ilham BOULAHIA

I - Modalités de déclarations

Cession de gré à gré

II - Cessionnaire

Ilham BOULAHIA (BELAHRACHE) Né(e) le 29/09/1981 à NIMES (30)
13 PLACE LEONARD DE VINCI
NIMES (30)

III - Cédant

Ilhame MESSAADI (BENYAKOUB) Né(e) le 30/10/1984 à PORTO-VECCHIO (2A)
296 RUE DE L'ESPOIR
NIMES (30)

IV - Société concernée

Numéro SIREN : 952490225
Désignation : SOCIÉTÉ PAR ACTION SIMPLIFIÉE 2I GESTION
Adresse : 442 AVENUE JEAN PROUVE
NIMES (30)

V - Renseignements relatifs à la cession

Date de la cession : 13/12/2023
Prix : 100,00 €
Nombre de parts cédées : 50
Nombre total de parts : 100

VI - Origine de propriété des droits

Identité du cédant : MESSAADI
Adresse : 296 RUE DE L'ESPOIR
Nature de la mutation : CESSION
Date de l'acquisition : 13/12/2023
Valeur ou prix d'acquisition : 100,00 €

VII - Liquidation des droits

	Base d'imposition	Droits calculés
Prix	100,00 €	
Charges déductibles	0,00 €	
Abattement appliqué	- 0,00 €	
Base taxable retenue	100,00 €	
Taux applicable	0,1 %	
Droits calculés		0,00 €

VIII - Paiement des droits

Application du minimum de perception ¹		25 €
Montant à payer		25 €

¹Un minimum de perception est appliqué à votre déclaration selon les conditions régies par l'article 674 du Code Général des Impôts.